

LITIGE CIMESCAUT/CBR

Lors de l'audience de ce matin, CBR a demandé l'établissement d'un nouveau calendrier d'échange de conclusions suite au dépôt des conclusions de Me OPSOMER, avocat de CARRIERES D'ANTOING, ce lundi 28 septembre 2009.

CBR tient en effet à répondre aux arguments de Me OPSOMER.

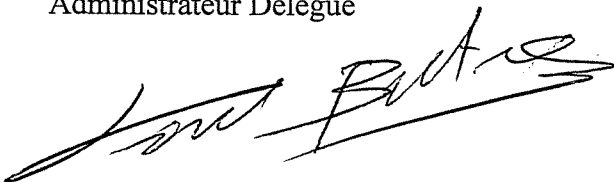
Les parties (CBR, CIMESCAUT et CARRIERES D'ANTOING) ont donc établi un nouveau calendrier d'échange de conclusions.

Une audience de plaidoirie est fixée au 21 octobre prochain pour entendre CBR, CIMESCAUT et Me OPSOMER.

Le jugement devrait suivre dans la semaine ou quinzaine suivante.

Entre-temps, rien ne peut être changé dans la gestion de la S.A. CARRIERES D'ANTOING. La situation doit rester telle qu'elle est actuellement.

Paul BERTRAND
Administrateur Délégué



Pierre BERTRAND
Administrateur Délégué

